

CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION

École La Vérendrye

Le conseil d'établissement de l'école ou du centre désire contribuer à la détermination des critères de sélection de la prochaine direction, en conformité avec l'article 79 de la LIP :

79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1° la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

2° les critères de sélection du directeur de l'école;

1988, c. 84, a.79; 1997, c. 96, a. 13; 2000, c.24, a. 21.

VOLET 1

Le conseil d'établissement cible ses attentes et les besoins du milieu dans les trois principaux domaines de gestion (ressources humaines, pédagogie et ressources financières) à l'aide des pistes de réflexion suivantes :

- ❖ **Besoins des élèves** ex. : réussite, intégration de l'EHDA, etc.

L'école La Vérendrye se situe en milieu relativement défavorisé, avec des enfants bien stimulés à l'extérieur de l'école. Ceci n'empêche pas qu'un certain nombre d'élèves aient besoin de soutien particulier en orthopédagogie, psychoéducation, orthophonie et autres. L'anxiété de performance est aussi une réalité pour plusieurs enfants. Un souci doit également être accordé aux élèves qui présentent plus de facilité pour les tâches scolaires.

- ❖ **Besoins de la communauté** ex. : équipe-école, parents et partenaires pour les pratiques pédagogiques, les collaborations et les projets, communauté, quartier, etc.

Notre école, de par sa taille, compte une grande équipe-école, et de nombreux parents. C'est aussi une école qui est depuis longtemps ancrée dans son quartier, à travers des projets et activités qui impliquent la communauté et les acteurs locaux. Il est primordial d'encourager les relations et les échanges, et de maintenir l'esprit de communauté. La direction doit également accorder une grande importance à la communication avec les parents (transmettre des informations régulièrement).

- ❖ **Besoins liés aux ressources matérielles et financières** ex. : organisation des ressources, gestion du budget, etc.

Depuis les dernières années, la direction de La Vérendrye fait une saine gestion de son budget, malgré la grande variabilité des revenus et le manque de ressources dans le système d'éducation en général. Nous devons pouvoir compter sur un directeur qui maîtrise très bien cet aspect de la gestion d'une école.

❖ **Autres préoccupations du conseil d'établissement**

Les membres du conseil d'établissement sont des partenaires privilégiés au sein de l'école et de la communauté plus large. Ils souhaitent travailler en équipe avec la direction, de façon transparente et dans un esprit de collaboration.

VOLET 2

En s'inspirant des besoins ciblés au volet 1, le conseil d'établissement détermine les compétences attendues de la direction en consultant les différents intervenants de l'école ou du centre ainsi que la communauté¹

❖ **Compétences liées au savoir** ex. : connaissance de la clientèle EHDA, etc.

- Connait les processus de gestion financière et budgétaire
- Connait les grandes orientations et principaux alignements de la Loi sur l'instruction publique (LIP)
- Connait le contexte et les particularités du milieu montréalais (réalité socio-économique, pluriethnicité, etc.)
- Comprend et s'approprie la vision institutionnelle (Programme International)

❖ **Compétences liées au savoir-être** ex. : disponibilité, accessibilité, écoute, etc.

- ❖ Mobilise et rallie le personnel et les partenaires autour d'une vision
- ❖ Démontre de la flexibilité, de la souplesse et de l'ouverture
- ❖ Agit de façon cohérente par rapport aux valeurs véhiculées par l'établissement

❖ **Compétences liées au savoir-faire** ex.: communication efficace, leadership favorisant le travail d'équipe, ouverture à l'égard de la communauté, etc.

- ❖ Consulte et pose des questions pertinentes
- ❖ Prend des décisions en tenant compte des impacts
- ❖ Transmet régulièrement de l'information

❖ **Autres éléments d'intérêt**

Je, soussigné(e) ANDRÉE-ANNE BOUCHARD président ou présidente du conseil d'établissement de l'école ou du centre mentionné ci-dessus, avec la collaboration des membres du conseil d'établissement, recommande les critères de sélection de la direction d'établissement énumérés ci-dessus en date du 20 avril 2021 (jour-mois-année).

1. Voir le profil de compétences du gestionnaire, à consulter à titre indicatif seulement.